

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 17/2022  
16 mai 2022

### Note de priorités 2022 de l'Autorité belge de la Concurrence

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a publié sa note de priorités pour 2022.

Cette note est établie par le Comité de direction de l'ABC conformément à l'article IV.25 du Code de droit économique et identifie les priorités stratégiques et les secteurs prioritaires qui guideront les interventions de l'ABC en 2022.

Elle est disponible sur le site internet de l'ABC : [note de priorités](#).

#### Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Courriel : [jacques.steenbergen@bma-abc.be](mailto:jacques.steenbergen@bma-abc.be)

Site internet : [www.concurrence.be](http://www.concurrence.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).